

Annexe E – INVITATION À SOUMISSIONNER (IAS)

Table des matières

Section 1 – Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires

Section 2 – Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

Section 1 – Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires**Étape 1 Besoins concurrentiels**

Besoins concurrentiels :

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 1. la liste de prix publiée courante, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 2. un double des factures payées pour des biens, ou des services, ou les deux (qualité et quantité semblables) vendus à d'autres clients;
 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, le bénéfice, etc.;
 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Étape 3 Marché général**Modalités de l'invitation à soumissionner (IAS) :**

La présente invitation à soumissionner (IAS) est publiée conformément à l'AMA du fournisseur pour du mobilier des postes de travail, qui fait partie de la série d'AMA établis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et portant le numéro E60PQ-140003/PQ. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Le soumissionnaire s'engage à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes AVEC sa soumission :

- Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente.

Évaluation des soumissions

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Invitation à soumissionner publiée par :	
Ministère, organisme ou société d'État de l'utilisateur désigné (utilisateurs désignés) : Personne-ressource pour l'invitation à soumissionner :	Voir la section 2, paragraphe 4,1 ci-dessous.
Date de clôture de l'invitation à soumissionner – Présentation d'une soumission : Les soumissions doivent être présentées à l'autorité contractante à la date et à l'heure indiquées ci-dessous.	
- Au plus tard à la date et à l'heure limites :	a. 10 janvier, 2018 b. 14h00 Heure normale de l'Atlantique
- À l'adresse de courriel (le cas échéant)	DFOtenders.XNAT@dfo-mpo.gc.ca
Demandes de renseignements sur la demande de soumissions	
Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de l'invitation à soumissionner à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse.	2 jours ouvrables

SECTION 2 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1.	Modalités du contrat
	Les modalités des parties 6A et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-140003/.../PQ s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
2.	Exigences relatives à la sécurité (s'applique si l'article a. ou b. est coché)
2.1	Les exigences applicables relatives à la sécurité sont énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité qui figure à l'annexe B du présent contrat. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences de sécurité en respectant les modalités suivantes (l'article coché s'applique).
	c. <input checked="" type="checkbox"/> Le présent contrat ne s'assortit d'aucune exigence en matière de sécurité.
3.	Besoin
3.1	L'entrepreneur doit effectuer les travaux énumérés à l'annexe A.
4.	Responsables
4.1	Autorité contractante (utilisateur désigné)
	Nom : Cathi Harris
	Titre : Agente principale des contrats
	Ministère, organisme ou société d'État : Pêches et Océans Canada
	Adresse : 301, promenade Bishop, Fredericton, N-B E3C 2M6
	Numéro de téléphone : 506-452-3639
	Numéro de télécopieur : 506-452-3676
	Courriel : DFOtenders.XNAT@dfo-mpo.gc.ca
4.2	Responsable du projet [Laisser en blanc pour la demande de soumissions. À remplir par l'utilisateur désigné à l'attribution du contrat.] Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat.

	Le chargé de projet doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada).	
	Nom :	
	Titre :	
	Ministère, organisme ou société d'État :	
	Adresse :	
	Numéro de téléphone :	
	Numéro de télécopieur :	
	Courriel :	
4.3	Représentant de l'entrepreneur	
	Voir l'annexe A, tableau 9 ci-dessous.	
5.	Paiement	
	Mode de paiement	
	La case cochée s'applique. Si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit.	
	<input checked="" type="checkbox"/>	Paiement unique
	<input type="checkbox"/>	Paiements multiples
6.	Facturation	
	En plus de respecter les modalités de facturation énoncées dans le GMAPT, l'entrepreneur doit envoyer l'original de la facture à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement :	
	Nom de l'organisation et personne-ressource : Caroline Parent	
	Adresse : DFO.invoicing-facturation.MPO@canada.ca	

**ANNEXE A
BESOIN et BASE DE PAIEMENT**

- 1. L'utilisateur désigné doit remplir une annexe A pour chaque catégorie, exception faite des règles énoncées ci-après.**
- 2. Pour les besoins concurrentiels de paliers 2 et 3, les fournisseurs déclarés conformes doivent se procurer le document de l'invitation à soumissionner dans le SEAOG, et les utilisateurs désignés ne doivent pas identifier ces fournisseurs dans l'invitation à soumissionner ou l'Avis de projet de marché.**

1. Sélection de la catégorie

Le besoin comprend la catégorie de travaux suivante :

- a. Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

2. CIUGDC ou plan(s) d'étage

2.1 Pour les catégories 1 à 6 :

Scénario a. Ne comprend aucun plan d'étage – catégorie 2

3. Produits et tableaux d'établissement des prix

Le soumissionnaire doit remplir : la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné, dans l'article 3 de la présente annexe, et les tableaux 9 et 10. Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

Catégorie de produit : 2

Tableau 1 – Produits (s'applique seulement pour le scénario a de l'article 2. de cette IAS)

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
Pt	CIUGDC	Description du produit (zone facultative)	Qté	N° de pièce du fournisseur	Prix _____ ferme** \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
1	FSCAEA4824	Surface de travail à hauteur d'une plage de hauteurs en position assise ou debout commande électrique 1219mm (48 in./po) x 610mm (24 in./po) couleur: blanche	83			

Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin ne doivent pas dépasser 30% de la quantité des produits du tableau ci-dessus.

Le fournisseur signe et certifie que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA proposés seront conformes à toutes les spécifications et répondront aux exigences d'essai détaillées à l'annexe D.

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
Pt	Produit(s) NON-AMA		Qté	N° de pièce du fournisseur	Prix ferme** \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
1	SOR2104CP Également connu comme SY5961200	V6 clavier – 2.25 piste plus spatiel et matériel EU316 (set)	83			
** Ne doit pas dépasser le prix unitaire plafond indiqué dans l'AMA.				Total des produits		\$

Tableau 2 – Livraison

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue (A-M-J)	Heure voulue: Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)*	Le fournisseur livrera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix ferme** \$	Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1	Pêches et Océans Canada 301, promenade Bishop Fredericton, N-B E3C 2M6	2018- mars- 30	Normales	(A) (M) (J)		
* Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. [Heures normales de travail de 8 h à 17 h lundi à vendredi, conformément à l'article 5 de l'annexe A de l'AMA]				Total des livraisons :		\$

Tableau 3 – Installation

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu :	Date voulue (A-M-J)	Heure voulue Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)*	Le fournisseur installera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix ferme** \$	Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1	Installation des surfaces de travail à hauteur d'une plage de hauteurs en position assise ou debout, enlèvement et réinstallation du bras de moniteur, installation des rails du clavier.	2018- mars- 30	Normales	(A) (M) (J)		

	Pêches et Océans Canada Étages 1, 2 et 3 301, promenade Bishop Fredericton, N-B E3C 2M6					
* Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. [Heures normales de travail de 8 h à 17 h lundi à vendredi, conformément à l'article 5 de l'annexe A de l'AMA]			Prix total de l'installation			\$

Tableau 8 – Finis normalisés et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

1.	Finis normalisés	
1.1	L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les finis offerts. Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix de finis du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A. L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix de finis du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.	
2.	Installations du Canada où se fera la livraison <i>Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.</i> <i>Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.</i>	
2.1	Plates-formes de chargement / Lieu : Pêches et Océans Canada, Étages 1, 2 et 3, 301, promenade Bishop, Fredericton, N-B E3C 2M6	
A	Lieu	Pas de plate-forme de chargement – livraison à la porte d'entrée
B	Quai/	Aucun
C	Élévateur	Inexistant
D	Porte	Taille – 82" hauteur x 41" largeur
2.2	Monte-charge	Aucun
2.3	Autre (préciser)	Ascenseur aux étages 2 et 3
	Continuité des attestations	
	Le soumissionnaire atteste qu'en présentant une soumission en réponse à la demande de soumissions, il (et tout membre de la coentreprise s'il est une coentreprise) continue de se conformer à toutes les attestations énumérées dans les parties 6A et 6B de son AMA concernant les postes de travail en ce qui concerne :	
3.1	les dispositions relatives à l'intégrité	
3.2	le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs	
3.4	la conformité du produit	
3.5	l'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B)	

Tableau 9 – Évaluation de la soumission et valeur totale du contrat (le Canada peut remplir cette partie si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total des produits (tableau 1)	\$
2	Total des livraisons (Tableau 2)	\$
3	Total des installations (Tableau 3)	\$
4	Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3) :	\$
5	Taxes applicables :	\$
6	Coût estimatif total (5 + 6) :	\$

Tableau 10 – Représentant autorisé du soumissionnaire

Tableau 6 – Représentant autorisé du soumissionnaire	
1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat
	Nom :
	Téléphone :
	Courriel :
	Autre :

* Lors de l'attribution du contrat, le « Prix évalué (soumission) total » devient le « Prix du contrat ».

ANNEXE D**Produits non disponibles dans le cadre d'un AMA**

Cette annexe comprend les spécifications, les certifications des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de l'énoncé de besoin.

1. Spécifications

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			
Pt	Produit(s) NON-AMA		Qté
1	SOR2104CP Également connu comme SY5961200	V6 clavier – 2.25 piste plus spatiel et matériel EU316 (set)	83

Les produits non disponibles dans le cadre d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) doivent avoir des spécifications génériques et les dimensions doivent comprendre les tolérances et les plages nécessaires. Les utilisateurs désignés ne doivent pas utiliser les brochures ou les spécifications d'un fabricant dans leurs documents d'invitation à soumissionner.

2. Attestation

Conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (Attestations requises avant l'attribution du contrat)

Le fournisseur atteste que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA sont conformes à l'ensemble des spécifications et qu'ils répondent aux critères d'essai énoncés dans cette annexe selon le cas.

Signature du fournisseur

Date

Attestation de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (ne s'applique qu'après l'attribution du contrat)

Le fournisseur garantit que le certificat de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA qu'il a présenté avec sa soumission est exact et complet. Le fournisseur doit conserver des dossiers et des documents adéquats concernant la conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA et les critères d'essai dans cette annexe selon le cas. Il ne doit pas, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du responsable de l'AMA, se débarrasser de ces dossiers et de ces documents avant la date d'expiration du contrat ou de la garantie, selon l'échéance la plus éloignée. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, inspections et examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits.

En outre, le fournisseur doit permettre aux représentants du responsable de l'AMA d'accéder en tout temps, durant les heures de travail, à tous les lieux où une partie des travaux est exécutée. Les représentants du responsable de l'AMA peuvent procéder à leur gré à des examens et à des vérifications des travaux. Le fournisseur doit fournir toute

l'aide nécessaire aux représentants du responsable de l'AMA et leur permettre l'accès aux installations, aux pièces d'essai, aux échantillons et aux documents dont ils peuvent raisonnablement avoir besoin pour mener leur inspection, ce qui peut également inclure la soumission de documents de rapport sur les essais, mentionnés à l'Annexe D. Le fournisseur doit faire parvenir les pièces d'essai, les échantillons ou les documents, qui peuvent aussi être des lettres de certification de laboratoires, aux personnes ou aux lieux désignés par les représentants du responsable de l'AMA.